

Est-ce que vous vous êtes demandés, chers collègues, lorsque nous tenons ce que nous appelons un vote de non-confiance, proposé généralement bien sûr par un des partis de l'opposition, si nous faisons notre rôle? Nous votons la confiance ou la non-confiance au gouvernement, mais qu'en est-il des autres bills? Qu'en est-il des autres projets de loi où on prétend qu'il s'agit aussi de questions de confiance, puisque le ministre, s'il perd son bill, a perdu on suppose, du moins c'est ce que l'on prétend, la confiance de la Chambre, et puisque le ministre a perdu la confiance de la Chambre, le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre, et bien sûr mes collègues de l'autre côté seraient les premiers, dans un cas comme celui-là, à prendre la parole pour demander la démission du gouvernement, et déclencher une élection. Je l'ai dit. Nous savons, nous-mêmes, comme parlementaires nous imposer des contraintes inacceptables. Quel est le sens d'une motion de non-confiance, si tout ce que nous faisons ici c'est de la non-confiance ou de la confiance, si l'on veut.

Alors toute notre conception, toute notre acception de notre travail comme parlementaires élus, à la Chambre législative, est faussée. Nous sommes pris dans un carcan impossible et il n'est pas étonnant, monsieur le président, que la population nous juge souvent, puisqu'elle ne peut pas comprendre que nous nous soyons nous-mêmes mis dans cette situation. Je parle bien sûr dans l'absolu. Cela prendra certainement un certain temps avant que nous acceptions nous-mêmes de revoir cette acception des choses, mais il est peut-être temps que nous commençons d'en parler. Une réforme parlementaire a été annoncée. Soyez bien rassuré, monsieur le président, qu'on ne reviendra pas sur la question de la confiance ministérielle. Il est peut-être trop tôt pour le faire aussi. On discutera de redonner ou de donner aux comités parlementaires, des responsabilités qui devraient être celles des membres. On parlera de diminuer leur nombre. Mon collègue de Miramichi a dit une chose intéressante, qu'on cesse donc de jouer à la chaise musicale.

Vous savez, monsieur le président, je n'ai jamais été aussi gêné que lorsque, il y a deux ans je pense, et c'est mon parti, je le dis sans fausse honte, qui avait enlevé des membres d'un comité sous prétexte qu'ils s'opposaient à un bill. Je sais que le système est tellement différent là-bas, et je n'aspire pas nécessairement à ce système. Mais peut-on s'imaginer une situation pareille au congrès américain, où le président dirait à un membre de la Commission des affaires extérieures: Vous savez, vous n'êtes pas d'accord avec moi, alors on vous enlève, on en met un autre à votre place. Mais qu'est-ce qu'on est, monsieur le président? Sommes-nous censés jouer notre rôle comme parlementaires, comme élus ou simplement sanctionner ou légitimiser, si vous voulez... Et là il est légitime, attention, je ne dis pas que ce n'est pas légitime, le gouvernement est élu bien sûr, et cette Chambre y donne sa confiance et tous les quatre ans il doit passer le test des élections, mais dans la vie de tous les jours, nous légitimons constamment des actes qui ne sont pas nécessairement en conformité absolue avec ce que nous pensons être notre rôle d'élus pour une région donnée. Et je ne dis pas que le gouvernement doit tomber, au contraire. Je dis simplement que nous devrions être capables de jouer notre rôle d'élus de façon démocratique, indépendante, et lorsque vient le temps où le gouvernement pense qu'il n'a peut-être pas la confiance totale de la Chambre parce qu'il a perdu un

article, ou un amendement quelconque ou même un bill éventuellement, et à ce moment-là la Chambre, soit le gouvernement lui-même, soit l'opposition, peut demander à la Chambre si le gouvernement a toujours sa confiance.

S'il l'a, il continue à administrer conformément aux vœux de la Chambre législative. C'est cela la distinction entre l'exécutif et le législatif. Pourquoi ce long détour? Pour en revenir au bill C-273, il y a eu une évolution. Lorsque j'ai été élu ici, il n'y avait pas de comités consultatifs sur les services aux députés et la gestion. Nous n'avions absolument aucune voix officielle pour faire valoir nos aspirations, nos droits, au niveau administratif comme parlementaires auprès de l'administration de tous les jours, sauf par l'intermédiaire du Président. Nous nous retrouvions dans la situation étrange que voici: pour obtenir des services que nous pensions opportuns et importants pour nous permettre de donner à la population ce à quoi elle s'attend de nous, nous devions aller quémander au gouvernement les quelques dollars nécessaires pour acheter une machine à écrire ou autre chose. C'est incroyable! Est-ce que nous avons le sens des responsabilités ou est-ce que nous ne l'avons pas? Dans d'autres parlements, dans d'autres assemblées, le système est différent. Par exemple, la questure! Je sais que mon collègue de l'autre côté qui a proposé le bill connaît le système de la questure à l'Assemblée nationale en France. Mais en France les députés élus à l'Assemblée nationale élisent eux-mêmes leurs administrateurs au *pro rata* des partis représentés. Est-ce que ça veut dire qu'ils délient les cordons de la bourse et que c'est une folie de dépenses et qu'ils n'assument pas leurs responsabilités? Pas du tout. Ils sont comptables tout comme les autres députés de leur administration, et s'ils n'administrent pas correctement la Chambre des députés, eh bien, ils sont soit répudiés par leurs collègues soit «pointés» par les journaux ou par la population en général. Si nous sommes assez responsables pour nous présenter devant nos électeurs pour être élus, pour siéger en cette Chambre, pour nous lever jour après jour, prendre des décisions extrêmement importantes pour l'avenir du pays par des votes (il y en eu 30 hier), je pense que nous sommes suffisamment responsables pour administrer notre propre boutique.

Je n'ai pas besoin de dire, monsieur le président, que je considère que l'initiative du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) n'a même pas sa place aujourd'hui. C'est incroyable que nous discutons cela! Cela devrait être une explosion unanime auprès de tous les députés que nous le fassions ce geste de prendre en main notre propre destinée comme législateurs. Mais attention, je ne dis pas que c'est un blâme au gouvernement. Je ne dis pas que le gouvernement n'a pas bien administré la Chambre, cela n'a rien à voir. Je dis simplement que nous devons respecter au minimum la distinction entre la fonction législative, celle pour laquelle nous sommes ici, et la fonction exécutive qui, bien sûr, a un objectif et s'exerce sur un plan différent. Et c'est pour le moins, monsieur le président, que chez nous, à la Chambre, nous soyons nos propres maîtres. C'est dans ce contexte que j'approuve, bien sûr, l'initiative du député d'Edmonton-Ouest, et que je me permets d'espérer que nous mettions fin une fois pour toutes, dans quelques mois lorsque la réforme parlementaire viendra, à ce qui est anachronique, et je suis certain, du moins j'espère être certain que le gouvernement fera en sorte qu'enfin nous menions à bonne fin cette évolution qui nous a menés d'un état où il n'y avait